

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 27 AVRIL 2011**

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-:-

SOMMAIRE

II – AFFAIRES FINANCIERES	5
II.1 – Budget primitif	5
II.2 – Vote des taux communaux.....	8
V – JEUNESSE ET SPORTS	15
V.I – Subvention exceptionnelle à l’Union Avenir Basket Sin Dechy Ostrevent	15
VII – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS	16
VIII – AFFAIRES SCOLAIRES	16
VIII.1 – Subvention exceptionnelle à l’OCCE de l’école Maternelle Joliot-Curie	16
VIII.2 – Subvention exceptionnelle à l’OCCE de l’école Maternelle Jean Jaurès	16
VIII.3 – Subvention exceptionnelle à l’OCCE de l’école primaire Roger Salengro.....	17
VIII.4 – Subvention exceptionnelle au FSE (Foyer Socio-Educatif) du collègue Anatole France	17
X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION	18
X.1 – Espace municipal de danse – tarif du spectacle 2011	18
XI – PERSONNEL COMMUNAL	18
XI.1 – Défraiement mensuel pour une stagiaire	18

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 AVRIL 2011
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DABONNEVILLE Marina	X	Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène		Pouvoir à Jean-Pierre Emilie MARTINS		
JOUVENEZ Frédéric		Pouvoir à Christian HIOLLE		
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Philippe REANT		
DUMONT Andrée	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Daniel CORDONNIER		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert		Pouvoir à Andrée DUMONT		
HIOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
BEHAGUE Jean-Marie	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J- François		Pouvoir à Corinne JUPIN		
LALART Stéphanie				
JUPIN Corinne	X			
WIDIEZ Daniel				
MASCLET Johanne	X	Pouvoir à Jean-Michel CHOTIN		

M. LE MAIRE : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs.

En l'absence de Laurène Watrelot-Huret, c'est Emilie (la plus jeune ce soir), qui va faire l'appel.

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, vous avez deux projets de délibération sur table, l'un qui concerne la prolongation de la durée de la DSP réseau chaleur et le deuxième concernant le défraiement mensuel d'une stagiaire.

Est-ce que vous êtes d'accord pour ajouter ces deux projets de délibération à ce Conseil Municipal ?

Aucune objection ?

Merci.

Je vous propose d'aborder le premier point, le procès-verbal du 29 mars.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

M. WANNEPAIN : J'en ai deux là : « il faut demander le respect des trottoirs (page 38), il y a des camions dans la rue Paul Foucault. »

Il y en a un énorme qui va démolir les trottoirs.

M. LE MAIRE : D'accord.

En fait, préciser que le camion qui stationne rue Paul Foucault risque de dégrader le trottoir.

M. WANNEPAIN : Après, la deuxième, c'est encore après vous, Monsieur le Maire.

C'est un gros problème aussi, c'est le stationnement des véhicules sur le trottoir. « Le trottoir n'appartient plus aux piétons. »

Ils n'appartiennent pas aux voitures.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. WANNEPAIN : Ils appartiennent aux riverains.

M. LE MAIRE : En fait, il faut inverser la phrase.

Effectivement, le trottoir appartient aux piétons et n'appartient pas aux voitures.

Mais effectivement, peut-être que tu faisais allusion que dans ce cas bien précis, le trottoir n'était plus un trottoir.

M. WANNEPAIN : Je voudrais signaler aussi qu'il y a quand même des trottoirs dans Sin-le-Noble qui sont aussi envahis par les voitures, tels qu'au rond-point pas loin de la boulangerie, où nous avons mis des barrières et où nous avons laissé le stationnement pour les voitures devant la boulangerie.

Avec les supports vélos, les piétons sont obligés de tourner et d'aller sur la chaussée quand il y a des voitures qui sont stationnées..., jusqu'au jour où il y aura un accident.

M. LE MAIRE : D'accord.

Daniel, tu regardes cela.

Effectivement, la difficulté avec ce rond-point...

M. CORDONNIER : C'est-à-dire qu'il y avait des barrières, il y avait des poteaux, mais ils ont été coupés.

Il y avait même des panneaux amovibles, ils ne sont plus jamais là et les barrières ont été coupées.

M. LE MAIRE : Ah oui, les potelets devant la boulangerie ?

M. CORDONNIER : Oui.

M. LE MAIRE : Effectivement, oui.

Ils ont été remplacés plusieurs mois, puis finalement il n'y a plus de potelet.

Oui, Maurice ?

.../...

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce PV ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conseil Municipal du 27 avril 2011

II.1 – Budget primitif 2011

M. LE MAIRE : Le point suivant concerne le Budget Primitif 2011.

Je ferai un point sur les rénovations urbaines en fin de Conseil Municipal.

Nous allons tout de suite aborder le Budget Primitif 2011, par Philippe Réant.

M. REANT : Bonsoir à tous.

Le Conseil Municipal a adopté, lors de sa dernière séance, le Compte Administratif 2010, en conformité avec le compte de gestion du trésorier de la ville. Il est maintenant appelé à se prononcer sur le Budget Primitif de l'année 2011, qui intégrera les résultats affectés de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice précédent, en fonctionnement, à fin 2010, affiche un excédent de 1 580 710,86 € (contre 1 294 922,98 € à fin 2009) ; compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il a été décidé d'affecter ce résultat au financement de la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement, soit 959 225,46 €, servira à financer le solde négatif des reports, pour 725 099 € et le solde sera repris en recettes d'investissement 2011.

Présentation du Budget Primitif 2011 : le Débat d'Orientation Budgétaire a donné les grandes lignes du Budget de la ville en 2011. La ville a eu, depuis, connaissance des éléments utiles, notamment sur les bases de fiscalité et les dotations qui composent la DGF.

Il vous est proposé les éléments de Budget suivants.

En section de fonctionnement, pour les recettes, les principales recettes, évaluées avec le plus de précision possible en fonction des éléments connus, sont les dotations de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation de Péréquation.

En prévision 2011, ça se monte à 6 536 845 €, contre 6 343 036 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement connaît un léger écrasement dû à la baisse de notre population. La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, quant à elle, a été mise sur le site de la DGCL et connaît une progression de 10,07 %. Compte tenu d'une augmentation nationale moyenne de 6,3%, chacun peut mesurer les difficultés sociales de la population de notre ville.

Les impôts et taxes ; ci-dessous le tableau montrant l'évolution des bases notifiées : pour la Taxe d'Habitation, le produit sera de 2 319 102,50 €, pour la Taxe Foncière bâtie : 2 068 070,40 € et pour la Taxe Foncière non bâtie : 28 982.34 €, soit un total de 4 416 155,24 €, pour 4 326 412,68 € l'année précédente.

Il est proposé de maintenir, comme en 2010, les taux actuels : 24,95 % pour la Taxe d'Habitation, contre 37,60 % pour la moyenne des taux communaux au niveau départemental, 23,04 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, contre 25,23 % pour la moyenne départementale en 2010, 51,57 % pour les Taxes Foncières sur les propriétés non bâties, contre 52,91 % pour la moyenne départementale 2010.

Du fait des bases et des taux votés, le produit fiscal s'élèvera à 4 416 155 €, en progression de 89 742 € par rapport au BP de l'an dernier, soit + 2,07%.

Les compensations de l'Etat pour les exonérations qu'il accorde sur les impôts locaux sont évaluées à 436 473 €, contre 435 729 € encaissés en 2010.

Les attributions de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, comme expliqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la Communauté d'Agglomération octroiera, à la ville, les montants 2011 suivants :

- L'attribution de compensation des anciennes Taxes Professionnelles sera de 2 102 350 €. La commission d'évaluation des transferts de charges doit se réunir prochainement pour statuer sur les voiries communautaires et l'ancienne charge liée aux équipes MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale correspondante à la politique de la ville).
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a baissé à partir de 2009, à due concurrence de la création du fonds de concours. Parallèlement, c'est de cette dotation que la CAD retire la participation de la ville de Sin au financement, sur trente ans, du déficit de la tranche 1 du Raquet (153 K€ par an pendant trois ans et 307K€ sur vingt-sept ans à partir de 2012).

M. LE MAIRE : Une correction, là. En fait, ce n'est pas 2012, c'est 2013.

C'est écrit 2012, mais il faut lire 2013, puisque trois années à partir de 2010 : 2010, 2011, 2012 et en 2013 nous démarrons le second emprunt à 307 000 €.

M. REANT : Pour 2011, la DSC est de 86 405 €, soit 239 405 € dont la CAD a retiré 153 000 €. Nous le précisons bien et nous ne le cachons pas à la population, car il y a eu un article écrit.

La compensation au titre du fonds départemental de la Taxe Professionnelle est gelée à un montant prévisionnel de 374 000 €.

Les autres recettes concernent principalement : des atténuations de charges, principalement des remboursements de salaires et charges liés aux agents en longue maladie : 70 478 € en 2008, 95 673 € en 2009, 144 568 € en 2010... Prévision 2011 : 75 000 €.

Les produits des services et du domaine : 599 930,91 € en 2008 (en 2008, une somme avait été encaissée au titre de l'exercice précédent). 578 007,82 € en 2009, 720 971,20 € en 2010, avec une recette supplémentaire en provenance des repas fournis à Cuincy.

Prévision 2011 : 668 200 €.

Les autres produits de taxes : sur l'électricité, les emplacements publicitaires, les droits de mutation : prévision 2011 prudente à 470 000 €, par rapport avec les produits réels de l'exercice précédent, 493 245,36 €.

Les autres subventions et participations reçues, notamment les subventions pour le chantier d'insertion et le chantier-école ANRU : 198 000 €, ainsi que celles liées aux prestations ANRU.

Dans le courant de l'année, nous pourrions également, dans une Décision Modificative, inscrire une nouvelle DDU (Dotation de Développement Urbain), espérée à hauteur de 250 000 €.

Les revenus des immeubles et les éventuels remboursements d'assurances, pour 135 800 €.

Avec l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 580 710,86 €, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 18 166 201,86 €, dont les subventions liées au programme ANRU, pour 216 597 €.

Les dépenses de fonctionnement, charges de personnel ; elles se sont élevées à 10 066 881,20 €.

La croissance de ce poste important dans le Budget a été freinée de façon significative en 2009 et en 2010 ; la hausse a été limitée à 3,04 % en 2009, contre 5,70 % en 2008 et 5,01 % en 2007. En 2010, la progression a été limitée à 2 %, en tenant compte des deux équipes de chantiers insertion et école PRU.

Le ratio des frais de personnel sur les dépenses totales de fonctionnement doit être analysé en fonction des dépenses totales faites chaque année. En 2010, les dépenses totales ont diminué de 1,85 %, tandis que les dépenses de personnel évoluaient de 2 %. Le ratio a donc progressé mécaniquement. De même, l'effectif des personnels doit tenir compte de l'existence de deux chantiers d'insertion et école ANRU avec une vingtaine de personnes, avec une recette de subvention en face. Pour 2011, la prévision budgétaire des charges de personnel est alimentée à hauteur de 10 334 100€, en progression de l'ordre de 2,65 % par rapport à 2010.

Les charges à caractère général ; il s'agit des dépenses d'eau, d'électricité, de combustibles, de chauffage, de transport, de fournitures, d'entretien des bâtiments, du matériel et de la voirie, de la maintenance et de location de matériel. Il a été demandé aux services de continuer à optimiser fortement chaque achat pour contenir l'évolution des dépenses. Les économies faites en 2009, sur ce chapitre, ont permis de compenser les évolutions de certains postes, comme les achats de matériaux pour les chantiers d'insertion, les achats d'ingrédients à la cuisine centrale et les dépenses liées au dispositif ANRU, en partie compensées par des recettes de subventions.

Ce chapitre a atteint 3 692 351 € pour 2010, contre 3 567 470 € en 2009 (+ 3,5 %) et 3 902 699 € en 2008. En 2011, compte tenu des prestations liées à l'ANRU, à hauteur de 93 351 € de factures d'eau du semestre précédent, la prévision totale pour ce chapitre porte sur 3 830 370 €.

Les subventions et participations versées ; il s'agit des subventions de fonctionnement et exceptionnellement versées au tissu associatif, ainsi que de la subvention d'équilibre au CCAS. De même sont concernées les participations aux syndicats intercommunaux (SIRFAG, SICAEI).

Le CCAS dispose d'un résultat excédentaire et sa gestion, en 2011, nécessitera une subvention de fonctionnement minorée, fixée à 370 500 €, contre 498 960 € en 2010.

Pour les subventions de fonctionnement et exceptionnelles au monde associatif, il est inscrit un crédit prévisionnel de 350 000 € (300 000 € pour les subventions de fonctionnement et 50 000 € pour les subventions exceptionnelles). C'est sur ces crédits qu'ont été imputées les subventions décidées au cours des précédentes séances. Le solde non affecté à ce jour servira à couvrir les subventions qui seront décidées en cours d'année.

Pour les contingents et participations aux syndicats intercommunaux, un crédit de 140 000 € est nécessaire.

Les amortissements ; c'est une écriture d'ordre, qui demande en 2011 un crédit de 313 933 € en dépenses de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant pour les amortissements liés aux biens et 27 390 € pour les amortissements de la pénalité de renégociation d'emprunt.

Les charges financières ; la charge 2011 concerne les emprunts en cours actuellement dont l'emprunt de 2 000 000 € conclu en fin 2010.

Pour mémoire, l'évolution de la charge de la dette est la suivante : en 2010, un capital 1 487 131,57 €, en intérêts 446 167,84 € pour un total de 1 933 299,41 €. Et en prévision 2011, en capital : 1 461 000 €, 474 034 € en intérêts, pour un total de 1 935 034 €.

A ce poste, s'ajoute le coût de l'utilisation de la ligne de trésorerie qui a été de 17 756,95 € en 2010, contre 23 621,15 € en 2009. En 2011, un crédit de 30 000 € est prévu.

Le montant des dépenses de fonctionnement, ANRU et amortissements compris, égale 18 166 201,86 €, compte tenu du virement possible de la section d'investissement de 2 036 724,86 € (contre 408 982,77 € en 2010).

Recettes d'investissement, cette section inclut :

- Le report de l'excédent 2010 de la section d'investissement, à hauteur de 959 225,46 €.
- Un virement de la section de fonctionnement de 2 036 724,86 €.
- Des recettes d'amortissement (313 933 € + 27 390 €).
- La Taxe d'Aménagement, ex TLE, pour 131 921 € et le FCTVA pour 292 000 €, avec le maintien du dispositif du plan de relance, qui permet à la ville de percevoir le FCTVA des dépenses de l'année n-1 au lieu des années n-2.

A cela pourrait s'ajouter, cette année, le produit de la vente de la maison de la rue Gounod. Cette vente, avortée l'an dernier, comptabilisée au compte 024, apporterait un produit de l'ordre de 130 000€.

Par ailleurs, le Programme de Rénovation Urbaine, dans sa tranche 2011, génèrera des subventions à hauteur d'un montant estimé de 436 519 €. D'autres subventions et produits, à hauteur de 154 461 €, viendront abonder ce poste.

Les recettes reportées de 2010 s'élèvent à 162 767 €, elles concernent les subventions à solder pour la piste d'athlétisme : 36 000 €, la maison de quartier : 53 623 €, et les jardins familiaux : 73 144 €.

Le solde des recettes, en équilibre avec les dépenses d'investissement, proviendra des emprunts.

Dépenses d'investissement ; la première dépense concerne le remboursement du capital des emprunts, à hauteur de 1 461 000 €.

La seconde concerne les dépenses d'investissement reportées de 2010, qui s'élèvent à 887 866 €, pour un ensemble de dépenses votées en 2010, engagées à fin décembre et dont l'accomplissement sera effectif en 2011.

La majorité des sommes concernent le Programme de Rénovation Urbaine, pour 518 066 €, le reste concernant la révision du PLU, le programme de remise à neuf des extincteurs des bâtiments communaux : 17 218 €, la fin de rénovation de la Cité du Bivouac, divers matériels et travaux entrepris, et dont la facture n'était pas traitée au 31 décembre 2010.

La municipalité met ensuite en priorité les crédits nécessaires à la réalisation des investissements ANRU, qui vont porter sur un total de 4 371 388 € :

- La fin des études de programmation relatives aux trois investissements majeurs prévus dans la maquette : le groupe scolaire, le centre social et la salle Jean-Jacques Rousseau.
- La poursuite des missions confiées aux cabinets d'OPCU.
- L'acquisition des terrains d'assiette de différentes opérations : la parcelle de l'ex bâtiment QR aux Epis et celle d'implantation des jardins familiaux.
- Les aménagements extérieurs de la maison de quartier Mandela.
- Les frais d'étude et de concours du futur groupe scolaire.
- La démolition du groupe scolaire Gauguin.
- La réalisation d'un certain nombre de voiries prévues dans le schéma de requalification du Quartier des Epis, telle qu'on peut la voir sur le plan ci-dessous. Ces voiries seront réalisées au fil d'un programme étalé sur le temps, programme qui est en cours de finition. En effet, les partenaires sont liés par leurs propres travaux et ceux des autres ; la ville réalise des voiries, détruit des bâtiments quand les autres sont construits ; le SMTD doit prévoir ses propres travaux de dessertes du quartier par le TCSP ; la CAD doit transformer sa desserte des eaux usées ; le délégataire du réseau de chauffage, dont le nom sera choisi en mai prochain, devra passer aussi ses tuyaux ; les bailleurs ont à programmer la réalisation de leurs nouvelles opérations et la destruction des bâtiments...

M. LE MAIRE : Excuse-moi Philippe ; juste le délégataire du réseau de chauffage dont le nom sera choisi, non pas en mai prochain, mais en juin.

M. REANT : Oui, en effet.

Les bailleurs ont à programmer la réalisation de leurs nouvelles opérations et la destruction des bâtiments qui doivent laisser place à d'autres voiries. Tout est lié et il faut une bonne définition et une bonne programmation de ces travaux, dont les derniers, rappelons-le, doivent avoir été lancés avant le 31 décembre 2013.

En dehors du programme ANRU, qui est l'investissement majeur de la ville, le Budget laissera une place pour :

- régler la troisième et dernière part de sa participation au protocole d'accord signé avec NOREVIE pour le déficit résiduel du plan de sauvegarde : 183 333,34 €.

M. LE MAIRE : Juste pour préciser, il s'agit du plan de sauvegarde des Alexia, ce que nous appelions les « bonbons roses » et qui ont été réhabilités, dont le Q et le R ont été démolis. C'est un plan de sauvegarde qui a démarré en 1996, je crois.

M. REANT :

- Des travaux dans les écoles : 248 000 €.
 - La mise en place de locaux modulaires pour faire face aux problèmes d'étanchéité et de sécurité des salles d'activités de l'école de la Sucrerie, estimation : 150 000 €, ainsi que la poursuite des rénovations de peintures.
 - Des travaux de rénovation et de mise en conformité d'alarmes incendie à Paul Langevin, Corot, Joliot-Curie, Lannoy primaire.
- Un ensemble de travaux de rénovation dans divers bâtiments communaux (crèche, maison Colette, église, espace Aragon, toiture Pierre Perret, La Nichée), à hauteur de 117 525 €.
- Le lancement d'un nouveau site Internet pour 10 000 €.
- Du matériel, des arbres, mobilier urbain pour les services, à hauteur de 125 000 €.
- La réalisation d'un îlot flottant au Vivier, pour 10 000 €.
- Du matériel de voirie et de propreté pour 43 500 €, dont une lame de déneigement
- L'acquisition de la parcelle pour le lotissement Chênelet et le règlement de la 3^{ème} part de remboursement de la friche Paris-St Denis
- Des investissements dans les installations sportives pour 95 000 €
- La réfection de diverses voiries, dont celle de la rue du Bivouac, pour 147 323 €

L'équilibrage des reports, et ces nouveaux souhaits ne pourront se faire que par de nouveaux emprunts à hauteur de 3 217 637,85 €.

Le Budget Primitif, dont la balance vous est présentée en annexe 5, est équilibré aux sommes de 18 166 201,86 € en fonctionnement et 7 862 579,17 € en investissement.

Il est caractérisé par :

- Des taux d'imposition qui restent identiques à ceux de 2010.
- Des dépenses de fonctionnement contenues, malgré l'impact de la rénovation urbaine.
- Des dépenses d'investissement privilégiant, au-delà du capital des emprunts, la rénovation urbaine, pour 4,37 M€ et à hauteur de 1 M€ pour le reste, financé par 3,2 M€ d'emprunts.

Il vous est proposé de voter le Budget Primitif.

Le projet de Budget Primitif, pour l'exercice 2011, soumis à votre examen, s'équilibre à hauteur de 26 028 781,03 €, répartis comme suit :

- 18 166 201,86 € pour la section de fonctionnement.
- 7 862 579,17 € pour la section d'investissement.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par le prélèvement sur les recettes de fonctionnement, à hauteur de 2 036 724,86 €.

M. LE MAIRE : Ce que je te propose, Philippe, c'est plutôt de faire voter les taux, et de revenir au vote du Budget Primitif et de revenir aux commentaires du vote du Budget Primitif.

Donc, le vote des taux.

M. REANT : D'accord.

M. LE MAIRE : C'est plus logique.

II.2 – Vote des taux communaux

M. REANT : Taux de fiscalité pour 2011, le Conseil Municipal décide de fixer le taux de fiscalité communale de la façon suivante :

Taxe d'Habitation : 24,95 %.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 23,04 %.

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 51,57 %

Ces taux sont identiques à ceux de 2009 et 2010 et généreront un produit fiscal de 4 416 155 €.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions sur cette première délibération qui concerne les taux des trois taxes ?

Aucune remarque ?
Je vous propose de passer au vote ?
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je vous propose de revenir sur le Budget Primitif 2011.
Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, Madame Jupin ?

Mme JUPIN : Juste une déclaration, est-ce que je la fais maintenant ?

M. LE MAIRE : Oui, vous pouvez.

Mme JUPIN : Les recettes de fonctionnement ; parmi les atténuations de charges pour les remboursements des salaires et des cotisations sociales des agents en congé de maladie, soit 140 000 € en 2010, vous êtes optimistes en limitant de moitié les prévisions 2011 à 70 000 €.

Malgré les augmentations des tarifs au dernier Conseil Municipal, les produits des services marquent le pas, excepté la redevance d'occupation du domaine public qui diminue de moitié.

Pour les impôts locaux, l'élargissement des bases d'imposition et leur révision annuelle entraînent une augmentation du produit attendu de 2,88 % et non pas de 2,07 % comme vous l'indiquez. C'était notre principal argument pour ne pas modifier en plus les taux d'imposition pendant notre mandat de 2001 à 2007. Vous avez fait un autre choix en 2009 et les conséquences perdurent.

La comparaison des taux actuels, avec la moyenne départementale, est trompeuse.

Le potentiel fiscal de Sin-le-Noble est loin d'être confortable et les contribuables sinois rencontreront des difficultés face à la tentation d'une politique de rattrapage.

Vous prévoyez une baisse de 27 % des taxes sur les emplacements publicitaires sans que l'on sache la cause de cette diminution.

Vous consentez enfin à inscrire, à votre Budget, les dotations de l'Etat conformément à leur publication sur le site de la DGCL, publication qui n'est pas nouvelle puisqu'elle existe depuis de nombreuses années.

Si la dotation forfaitaire baisse de 0,61 % du fait de la diminution de la population de Sin-le-Noble, la Dotation de Solidarité Urbaine progresse de 10,07 % et la dotation de péréquation de 3,87 %. Au total, c'est 193 000 € de plus, qu'en 2010, vu que l'Etat ne se désengage pas, contrairement à ce que l'on entend parfois.

Vous indiquez pouvoir compter sur une dotation de développement urbain estimée à 250 000 €, pourquoi dissimuler cette recette, pourquoi ne pas l'inscrire dans votre budget ? Qui selon la réglementation doit prévoir toutes les dettes et toutes les dépenses de 2011. La Décision Modificative, comme son nom l'indique, viendra par la suite corriger l'estimation du Budget Primitif.

L'attribution de compensation des Taxes Professionnelles, reversées par la CAD, passe de 2 081 003 € à 2 102 350 €, sans autre explication que la prochaine réunion de la commission d'évaluation de transfert de charges, qui, par conséquent, ne va pas statuer, mais entériner les modifications décidées par l'administration territoriale.

Pour la Dotation de Solidarité Communautaire, si la CAD retire, au moment du paiement, les 153 000 € correspondants à la participation de Sin-le-Noble, en 2011, pour le Raquet, il n'empêche que toutes les ressources et toutes les charges doivent être décrites dans les comptes de la ville. La compensation est interdite, nous l'avons déjà dit aux Conseils Municipaux du 08 février et du 29 mars. Là encore, il y a dissimulation.

Les dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général augmentent de 138 000 € (+3,73 %). Parmi elles, les factures d'eau et d'assainissement, qui passent de 60 000 € en 2010 à 200 000 € en 2011 ; semblent concerner trois semestres. Ce qui fait beaucoup pour un Budget annuel. Le rattachement des consommations du second semestre 2010 à l'exercice 2010 est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, et l'opération comptable aurait dû être effectuée avant la clôture de l'exercice 2010.

Vous prévoyez une baisse des factures d'électricité et des factures de carburants ; ce n'est pas dans l'air du temps !

Les charges de personnel progressent de 267 000 €, + 2,65 % en 2011, après 2 % en 2010, 2,96 % en 2009 et 5,77 % en 2008. C'est maintenant un crédit de 10 334 000 € qu'il faut inscrire dans un Budget total de dépenses réelles de 15 788 000 €.

Le Conseil Municipal a délibéré, en mars, sur l'attribution des subventions aux associations et a réparti une enveloppe de 250 000 €.

Vous prévoyez un crédit de 350 000 € au Budget, soit 100 000 € de plus, pour couvrir les subventions qui seront décidées en cours d'année. La marge de sécurité est confortable et vient contredire l'argumentation développée par les conseillers municipaux, en mars, pour réduire les subventions au Tennis Club Sinois et à l'AS Sin Foot, malgré tous les efforts déployés, si mal récompensés. Nous plaçons pour une reconduction des montants de 2010, qui va entraîner une augmentation de 4 500 €, largement couverte par votre marge de sécurité.

Vous prévoyez un crédit de 140 000 € pour les contributions aux organismes de regroupement. Le détail figure en annexe, à la page 109 du Budget :

- 98 000 € pour le fonctionnement du SIRFAG, ce n'est pas rien.
- 28 000 € pour le fonctionnement du SICAEI.
- 14 000 € pour la CAD. Sauf erreur de notre part, il doit s'agir de la redevance de Sin-le-Noble pour la gestion des animaux errants sur le territoire de la commune. Il serait intéressant de connaître le bilan annuel de ce service.

Et il ne serait pas honteux de rajouter, dans cette liste, la participation de Sin-le-Noble, de 153 000 €, pour le Raquet. La compensation avec la DSC étant interdite, c'est à notre avis une obligation.

L'exercice 2010 a dégagé un excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 997 000 €. D'après vos estimations au Budget Primitif de 2011, le même calcul aboutit à un excédent de 797 000 €, soit 200 000 € de moins.

Les recettes d'investissement ; après les recettes « automatiques » :

- L'excédent reporté.
- L'autofinancement.
- Le FCTVA.
- La Taxe d'Aménagement
- Les amendes de police.

Soit, au total, 3 792 683 €.

Le Budget est construit avec trois autres ressources :

- La vente de l'immeuble de la rue Gounod, pour 130 000 €.
- Les subventions pour 722 259 €.
- L'emprunt pour 3 217 637 €.

Sur le détail des subventions :

- 16 972 € pour la salle Henri Martel.
- 36 000 € pour la piste d'athlétisme au Stade Martel
- 156 115 € pour la rénovation de la Cité du Bivouac
- 325 156 € pour le Programme de Rénovation Urbaine.
- 167 616 € ; il doit s'agir des fonds de concours de la CAD en remplacement de la DSC.
- Reste 20 400 € sans explication de votre part dans aucun des documents à notre disposition.

Il nous semble que les subventions mettent beaucoup de temps à nous parvenir.

Les dépenses d'investissement ; après avoir évoqué les dépenses financières s'élevant à la somme de 1 563 143 € et l'ensemble des crédits de 2010 reportés en 2011, pour un montant de 887 866 €, examinés précédemment avec le compte administratif, vous indiquez que la municipalité met ensuite en priorité des nouveaux crédits nécessaires à la réalisation des investissements ANRU, qui vont porter sur un total de 4 371 388 €.

Il faut y ajouter les anciens crédits ANRU de 2010 reportés en 2011, à hauteur de 521 716 €, pour obtenir le montant des dépenses à réaliser en 2011, soit 4 893 104 €, pour ce Programme de Rénovation Urbaine.

Et vous décrivez, à la page 9 de votre notice explicative, la nature des dépenses, mais rien n'est chiffré :

- La fin des études de programmation pour le groupe scolaire, le centre social et la salle Jean-Jacques Rousseau.
- La poursuite des missions confiées aux cabinets d'OPCU et de l'urbaniste coordinateur.
- L'acquisition des terrains d'assiette du bâtiment QR, démolit, et des jardins familiaux.
- Les aménagements extérieurs de la maison de quartier Mandela.
- Les frais d'étude et de concours du futur groupe scolaire.
- La démolition du groupe scolaire Gauguin.
- La réalisation d'un certain nombre de voiries.

Nous voilà bien renseignés !

Que trouve-t-on dans les documents budgétaires ?

Des subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé, pour 204 432 €.

Des achats de terrains aménagés, autres que voiries, pour 95 000 €.

Des plantations pour 2 330 €.

Conseil Municipal du 27 avril 2011

Des installations, des agencements, du matériel, du mobilier, pour 34 969 €.

Des travaux en cours sur des terrains, pour 39 364 €.

Des travaux en cours pour des bâtiments, pour 930 285 €.

Des travaux en cours pour des voiries, pour 3 476 366 €.

Des travaux d'aménagement des jardins familiaux, pour 112 358 €.

Ce qui fait, effectivement, un total de 4 893 104 €.

Nous sommes désolés de constater qu'il n'y a aucune corrélation entre ce que vous nous lisez en séance et la réalité du Budget.

Pour ce Programme de Rénovation Urbaine, toutes les dépenses doivent être engagées avant le 31 décembre 2013.

En se référant à la convention financière signée en juillet 2010, Sin-le-Noble est maître d'ouvrage pour des travaux estimés à 19 351 000 €, mais cette estimation serait largement dépassée à en croire vos orientations budgétaires 2011.

D'après la fiche d'opérations, page 29 du Budget, des réalisations cumulées au 31 décembre 2010 plafonnement à 1 010 623 €. On peut ainsi mesurer le chemin restant à parcourir d'ici fin 2013. Il nous paraît urgent et nécessaire d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissements sur 2011, 2012 et 2013 et de déterminer les crédits de paiement annuels pour chacun des trois budgets correspondants.

Vous poursuivez, page 11 de votre notice explicative « en dehors du programme ANRU, qui est l'investissement majeur de la ville, le Budget laissera une place pour... » et vous déclinez à nouveau une liste de travaux ou d'acquisitions, la plupart chiffrés, mais pas tous.

De l'addition de vos chiffres, on obtient 1 129 681 €, et de son côté le Budget prévoit des dépenses à réaliser pour 1 162 777 €. C'est un véritable maquis.

Le Budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées toutes les recettes et toutes les dépenses de la commune. Il traduit une politique, des choix, une volonté d'agir et de progresser. Il doit permettre à l'assemblée élue d'exercer un contrôle étroit.

Le Budget est un tableau détaillé retraçant, pour l'année, les recettes sur lesquelles peut compter le Maire afin d'engager des dépenses pour un montant maximum arrêté.

Le Budget est ainsi une prévision, une information, une autorisation.

Le Budget que vous nous présentez n'atteint pas son objectif.

M. LE MAIRE : Une précision, c'est que vous faites référence à cette notice. C'est bien une notice explicative qui ne reprend pas en détail le Budget complet, Primitif 2011.

Effectivement, le Budget Primitif fait trois centimètres d'épaisseur. Donc, c'est une notice explicative, tout simplement, qui reprend les grandes lignes. Nous avons, à l'occasion de la commission des finances, fait part de cette notice, je crois que c'était aussi l'occasion d'apporter des précisions sur les lignes budgétaires. Simplement, sur la DDU ; elle n'est pas connue, puisque la Dotation de Développement Urbain, pour Sin-le-Noble, ne sera connue que pratiquement en juin. Tous les ans c'est la même chose. Nous présentons une série de dossiers, acceptés ou pas par l'Etat et en fonction des dossiers, un montant est alloué. Nous avons eu, la première année : 350 000 €, la deuxième année : 250 000 €. Aujourd'hui, nous sommes incapables de donner un montant précis de cette DDU. Nous l'estimons, par rapport à l'année dernière, à 250 000 €. Il n'y a pas de redevance pour le refuge. Ce que vous avez pu lire, ce doit être la redevance concernant les eaux pluviales. C'est la CAD qui prend entièrement en charge.

Mme BRIDOUX : Le refuge est entièrement communautaire ; la SAPAD, qui en est la gestionnaire, reçoit une indemnité de la CAD, puisqu'il y a eu un appel d'offres, qui doit couvrir les frais inhérents au refuge. Bien évidemment, la SAPAD demande aux villes, malgré tout, des subventions que nous avons surnommées « subvention pour les croquettes », mais pour l'instant nous n'avons pas donné suite, puisque cela fait partie d'un appel d'offres, d'un montant qui a été estimé devoir être ce que coûte le refuge. Donc, pour l'instant, d'autres villes ont donné une subvention. La partie accueil payant, la partie pension, permet à la SAPAD des rentrées qu'elle n'avait pas à l'époque où ils étaient installés de manière très indigne, à Douai, puisqu'il n'y avait pas de place. Là, il y a une soixantaine de places de pension qui leur permettent..., c'est quand même 10 € par jour, de mémoire, qui leur permet d'avoir des recettes.

M. CHOTIN : Concernant les subventions et participations versées pour le CCAS, qui dispose d'un résultat excédentaire, cela m'a beaucoup étonné, la dernière fois, quand nous avons demandé 20 000 €, parce qu'il y avait un regain d'activité, qu'est-ce que ce sera demain ?

Le service d'aide aux personnes est un service qui marche bien.

M. LE MAIRE : Pour répondre à la première question sur le CCAS.

En fait, je vous avais demandé de voter une subvention, une rallonge sur la subvention versée au CCAS, puisqu'ils avaient plus un problème de trésorerie qu'un problème budgétaire. Comme les recettes n'arrivent pas en temps et en heure, il y avait un besoin de trésorerie. C'est pour cela qu'il vous est proposé, dans ce Budget Primitif et dans le budget du CCAS qui a été voté il y a deux semaines, de baisser le montant par rapport à 2010.

M. CHOTIN : Concernant la rénovation de la Cité du Bivouac, qui va se terminer après quatre ans de travaux ; logiquement, après la fin de ces travaux, nous récupérons les voiries, mais il y a cette fameuse rue du Bivouac que les riverains appellent aujourd'hui « la rue cataplasme ! » C'est cadastré chemin de terre ou « voyette », comme on dit couramment chez nous, ce n'est pas un chemin vicinal, pas un chemin communal et encore moins une route départementale. Tous ces frais vont être à la charge de la ville ?

M. LE MAIRE : Totalement.

M. CHOTIN : C'est quand même un truc sérieux.

Je ne sais pas comment vous allez récupérer des voiries qui ne sont pas terminées ? C'est peut-être 1 M€ à sortir de chez nous...

M. LE MAIRE : C'est estimé à 1 M€, effectivement. Nous avons mis les quelques travaux... Ce n'était pas intégré dans les plans de travaux GIRZOM. Aujourd'hui, nous en sommes là.

Cela veut dire que la rue du Bivouac est entièrement à notre charge. Vous avez pu vous apercevoir qu'il y a une partie de cette rue qui a été rénovée. Il y a eu un grattage de plusieurs centimètres et un bitume de coulé, sur la partie la plus abimée. Je te rejoins, Jean-Michel, malheureusement ce sera à notre charge. Il y a des tentatives qui ont été faites, notamment avec l'aide du Conseiller Général, Jacques Michon, pour tenter d'avoir des subventions.

Aujourd'hui, rien n'est perdu. Nous tentons une nouvelle fois de retrouver des subventions, mais malheureusement, aujourd'hui, il faut assurer.

M. CHOTIN : Il ne faut pas reporter cela de mandature en mandature.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas notre intention, mais il y a forcément des travaux qui ne pourront pas être réalisés dans cette mandature.

Il reste trois ans et il y a encore tant et tant à faire. L'important, pour nous, je pense à cette rue et d'autres qui sont fortement abimées...

Nous avons un patrimoine immobilier et un patrimoine de voiries en très très mauvais état et nous ne saurons pas tout faire en six ans.

M. CHOTIN : Bien sûr, nous ne saurons pas tout faire. Je me permets de rajouter quelque chose, c'est que nous n'avons pas mis à l'étude la construction d'un terrain synthétique pour nos 500 licenciés de foot des Epis et du stade Bassemont.

M. LE MAIRE : Un coût a été estimé, nous sommes en étroite collaboration avec le Club, l'AS Sin. Nous sommes partis sur la mise en place d'un terrain d'entraînement sur le côté et qui correspond plus à leurs attentes. Il faudra que le Club attende de meilleurs jours et de meilleures finances.

M. CHOTIN : Je ne peux pas m'empêcher de dire une petite chose, car j'ai lu la presse il n'y a pas longtemps, j'ai lu l'article de Monsieur Michon concernant la bonne foi, le travail de l'Etat vis-à-vis des municipalités...

Je pense qu'ils jouent leur jeu.

M. LE MAIRE : Sur quelques points oui, d'autres non.

Je pourrais vous lire un article d'un rapporteur, qui estime que le plan de relance est une catastrophe, notamment sur les Zones Urbaines Sensibles. Il dit aussi que l'Etat a mené de bonnes actions envers l'Education Nationale. Voyez !

Je crois qu'il faut en prendre et en laisser « les banlieues défavorisées ne sont plus une priorité du gouvernement. » C'est le rapporteur UMP qui dit cela.

Nous avons une Dotation de Solidarité Urbaine qui est assez conséquente, mais très justifiée.

M. KRZYKALA : Comme je l'avais dit lors du dernier Conseil Municipal, le désengagement de l'Etat, pour être concret, se fait au niveau de la Région.

Quand nous voyons que le désengagement se fait au niveau de la Région pour les quartiers d'été, et nous, nous continuons quand même à donner une subvention pour ces quartiers-là. Mais il y a un manque pour ces associations, c'est vraiment un désengagement de l'Etat, c'est du concret. Nous ne pourrions pas dire que l'Etat donne assez de subventions... que tout va bien. Le désengagement est réel.

Mme LEGRAND : Pour te rejoindre, Guillaume, il y a une perte financière au niveau des quartiers d'été, de l'Etat qui baisse sa subvention de 220 000 € cette année et qui la supprimera complètement l'année prochaine. Donc, l'Etat ne sera plus partenaire pour l'organisation des quartiers d'été et nous avons parlé, aussi, au dernier Conseil Municipal, des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Là aussi, l'Etat se désengage, puisqu'il a retiré 10 % de son financement cette année, et je voudrais aller plus loin, il faut savoir que dans un certain nombre de communes et dans le monde associatif, il y a des chantiers d'insertion, actuellement, qui sont en train de se relancer et, en fait, l'Etat, via le Pôle Emploi, a décidé de ne pas lancer les contrats aidés au 2 mai..., mais il y a des gens qui vont être obligés d'attendre deux mois de plus pour commencer leur contrat de travail de six mois. Donc, quand on dit que l'Etat ne se désengage pas, certes, il ne se désengage pas au niveau des budgets communaux, peut-être, mais il se désengage, malheureusement, sur beaucoup d'autres choses et nous aurons l'occasion de parler de la CAF au prochain Conseil Municipal.

M. MARIE : Une déclaration de Lutte Ouvrière sur le Budget.

Avant de parler du Budget de la commune, il faut parler du budget de celui des habitants de la commune. Les habitants de Sin-le-Noble, comme tous les travailleurs et les chômeurs des autres communes, ont de plus en plus de mal à boucler leurs propres budgets. Leur situation économique et sociale s'est même aggravée brutalement ces derniers temps, les salaires et les pensions sont gelés ou n'augmentent que de façon minime, les prix, eux, augmentent rapidement.

Je n'ai pas besoin de rappeler la hausse des prix des carburants, du gaz et de l'électricité, la hausse des produits alimentaires et chacun voit bien que ce n'est pas fini. En quelques mois, nous avons tous perdu en pouvoir d'achat. Pour certains, ça veut dire se retrouver dans le rouge à la fin du mois et, pour d'autres, ça veut dire carrément se retrouver dans la misère. Les responsables des Restaurants du Cœur et du Secours Populaire qui agissent dans la commune le savent bien, et ils tirent régulièrement la sonnette d'alarme et ils ont bien raison de le faire. Cette situation est d'autant plus révoltante que les fortunes s'accumulent à l'autre bout de l'échelle sociale. Les entreprises du CAC 40 ont réalisé des profits de plus de 80 milliards en 2010, soit 80 % de plus que l'année précédente. Leurs actionnaires vont se partager plus de 40 milliards de dividendes. Cet argent, c'est aux travailleurs qu'il devrait revenir, car il provient de leur exploitation. Au lieu de cela, les riches deviennent plus riches et les pauvres deviennent plus pauvres. L'Etat, lui-même, aggrave les choses, car il est clairement au service des riches.

Alors, dans une telle situation, dans une commune ouvrière comme la nôtre, nous voyons bien ce qu'il faudrait faire. Il faut que la priorité soit donnée aux besoins de la population et notamment à sa fraction la plus en difficulté. Nous pensons que des efforts sont faits en matière d'aide sociale, de politique éducative, d'aide aux associations et de services rendus à la population. Le Budget le montre et c'est pourquoi nous le voterons.

Nous pensons aussi qu'il est juste de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale. Il faudrait même pouvoir les diminuer, parce qu'il ne faut pas se le cacher, la somme payée au bout du compte par les habitants de la commune augmentera quand même. Les bases d'imposition augmentent et, la CAD, elle aussi va aggraver la fiscalité. Jacques Michon, le Maire de Waziers, a calculé que cela coûterait, en moyenne, 46 € par foyer fiscal. C'est trop pour des familles qui calculent en ce moment à l'euro près.

Nous ne pensons pas, en plus, que les décisions de la CAD soient toutes prises dans l'intérêt de la population. La Droite, qui la dirige et qui prend malheureusement ses décisions avec le concours et le consensus des autres partis représentés à la CAD, dit qu'elle va faire des logements et que cela est nécessaire. Oui, il faut des logements, mais pas dans quinze ou vingt ans comme le Quartier du Raquet et pas nécessairement un quartier conçu pour être une vitrine publicitaire des élus. Le Président du Conseil Régional, quand il est venu inaugurer, a parlé de « haute couture urbaine ». Le Président de la CAD a parlé de vitrine. Je pense qu'il faudrait mieux loger les gens décemment et rapidement que de se congratuler. Même chose, bien sûr, il faut des transports urbains, économiques et pratiques, mais les choix des politiques, là encore, ont été discutables et coûteux.

Autrement dit, nous votons le budget et nous insistons pour que nous ne perdions jamais de vue ce qui doit être prioritaire, c'est-à-dire la solidarité avec la population la plus pauvre. Nous devons aussi, en tant que commune ouvrière, être solidaires des combats du monde du travail, car nous ne changerons pas le sort des travailleurs, même avec le meilleur des budgets possibles. C'est par la lutte seulement que nous pouvons changer son sort et ça, ça ne vous étonne pas que je dise cela.

M. LE MAIRE : Merci Roger.

Mme BRIDOUX : Comme nous l'avions déclaré lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la situation financière de la ville s'améliore, mais reste fragile.

Certes, nous avons un excédent de 1,5 M€ en fonctionnement, mais au prix d'économies dans de nombreux domaines, sans toutefois réduire le service à la population. Toutes les collectivités sont confrontées aux difficultés financières. Je citerai la ville de Douai, qui va augmenter ses taux de taxe pour la 3^{ème} année consécutive. L'augmentation des carburants, de l'énergie, comme le gaz qui a pris 60 % en six ans, l'augmentation des denrées, si elles sont dramatiques pour les familles, elles impacteront également notre Budget. Les dotations de l'Etat vont être gelées, sauf en ce qui concerne, pour nous, la DSU, qui augmente d'un tout petit peu plus de 10 %, alors que la moyenne nationale est d'une augmentation de 6 %. Mais c'est dire combien notre ville regroupe tous les critères de pauvreté. En effet, elle se calcule avec le potentiel financier par habitant, la moyenne des logements sociaux, la proportion des bénéficiaires de l'APL et le revenu par habitant. C'est une dotation de péréquation pour les communes en difficultés et dont les habitants cumulent, eux aussi, les difficultés. C'est pourquoi nous avons souhaité maintenir les taux des taxes d'imposition. Il est vrai que la CAD a augmenté plus que prévu, à son Débat d'Orientation Budgétaire, ses taux. C'est pourquoi mon Groupe, à la CAD, s'est abstenu au dernier Conseil Communautaire. Mais, je rappelle que la CAD paye pour la ville, puisque la ville a transféré sa compétence dans le domaine du transport ; la cotisation pour le SMTD a été multipliée par 2,5 de l'année dernière à cette année et la CAD paye également la lutte contre l'incendie, au total 6 M€ au SISID, pour l'ensemble des communes de la CAD qui s'y trouvent. Il est vrai aussi et je l'ai déjà dit, au Débat d'Orientation Budgétaire, que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va elle aussi augmenter, puisque de par la loi du Grenelle de l'Environnement, il faut que les collectivités ne mettent plus un centime dans ce domaine et donc, les habitants vont payer.

Ce Budget est sincère, très fortement impacté par l'ANRU et le Raquet, dont la participation au déficit est déduite de notre dotation communautaire.

Vous l'avez compris, nous voterons le Budget, mais nous demandons à Monsieur le Maire de tout faire pour continuer les économies et ainsi retrouver, pour 2012, un excédent qui nous permettra de faire face au prochain Budget.

M. LE MAIRE : Merci Josyane.

Mme LEGRAND : Nous remercions Philippe Réant, adjoint aux finances, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers de la Majorité, Monsieur Jacques Havez, Directeur Général des services et le service comptabilité, pour le travail effectué pour boucler ce Budget Primitif 2011.

Les finances des collectivités sont victimes d'effets de ciseaux, selon lesquels les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les ressources. La tendance ne date pas d'aujourd'hui, comme vous avez pu le constater à maintes reprises depuis 2008. La crise économique, accentuée par l'incertitude du remplacement de la Taxe Professionnelle par la Contribution Economique Territoriale et d'autres réformes, nous contraignent à poursuivre nos efforts dans la maîtrise des dépenses.

Nous étions en réseau d'alerte en 2009 ; le Trésor Public vient de confirmer, suite au compte administratif 2010, la sortie de la ville de ce dispositif. Toutefois, les efforts doivent être maintenus pour ne pas y replonger. Le Budget Primitif présenté ce soir s'équilibre pour 18 M€ en section de fonctionnement et pour 7,8 M€ en section d'investissement. Nous nous félicitons de l'excédent 2010 pour un montant de 1,6 M€. Les dotations de l'Etat rapportent, cette année, 6,5 M€, contre 6,3 M€ en 2010, soit une hausse de 3 %. La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale représente à elle seule 2,2 M€, soit 34 % des dotations. La Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 10 % par rapport à 2010, ce qui démontre les difficultés sociales de la population et l'intérêt du Projet de Rénovation Urbaine, des Quartiers des Epis et de la Montée. La compensation de Taxe Professionnelle versée par la CAD bénéficie d'une légère augmentation, plus 21 347 €, soit 2 102 350 €. Les produits fiscaux représentent un apport de 4,4 M€, en augmentation de 90 000 € par rapport à 2010. Je vous rappelle que le taux des trois taxes reste inchangé. La Taxe d'Habitation est maintenue à 24,95 %, nous sommes en dessous de la moyenne départementale qui est de 37,6 %. La Taxe Foncière sur les propriétés bâties est maintenue à 23,04 %, nous sommes en dessous de la moyenne départementale qui est de 25,23 %. La Taxe Foncière sur le foncier non bâti est maintenue à 51,57 %, nous sommes au dessous de la moyenne départementale qui est de 52,91 %.

Les dépenses d'investissement sont de 7,8 M€, dont la majeure partie pour la rénovation urbaine, à hauteur de 4,4 M€. La ville va ainsi augmenter sensiblement son besoin d'emprunt, 3,2 M€, mais reste raisonnablement dans ses capacités financières à emprunter. Nous avons révélé, en 2009, une situation financière difficile, héritée de la municipalité précédente. Nous avons su prendre les mesures qui s'imposaient. Nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes ménages,

Conseil Municipal du 27 avril 2011

de continuer nos efforts dans la maîtrise des dépenses et poursuivre notre programme d'investissement. Réussir la rénovation urbaine, accompagner la CAD dans le projet de l'EcoQuartier, assurer la sécurité et l'entretien de nos bâtiments. Assurer le service public au quotidien et soutenir le tissu associatif. Nous remercions les différents Groupes de la majorité municipale pour leur implication dans l'élaboration de ce Budget Primitif 2011. Merci au personnel des différents services de la ville pour leur contribution à l'attachement au service public et aux efforts demandés. Le Budget Primitif 2011 présenté ce soir est honnête et sincère, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Véronique.

Pas d'autre déclaration ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ? Deux contres.

Abstention ? Deux abstentions.

Merci.

ADOPTE

V – JEUNESSE ET SPORTS

V.I – Subvention exceptionnelle à l'Union Avenir Basket Sin Dechy Ostrevent

M. CAMPISANO : Le club Union Avenir Basket connaît un grand succès avec de jeunes licenciés de qualité. Les bons résultats obtenus par ces jeunes, à savoir les minimes garçons, qui sont en quart de finale du Championnat de France, les filles évoluant en National 3, en dernier match de phase régulière à Compiègne (gagné). Il est prévu au minimum 6 matches supplémentaires dans les play-offs de montée en National 2 qui ont lieu actuellement. Séniors filles de National 3, qui sont en quart de finale et éventuellement en demi-finale, mais ce n'est pas le cas, elles ont perdu en quart de finale contre le 3^{ème} de National 1.

Cela impose des déplacements et des frais d'arbitrage supplémentaires non budgétisés en 2010. Afin d'accompagner ce Club dans cette programmation, face aux dépenses supplémentaires, il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 €. La dépense, sera imputée au crédit disponible à l'article 6748.

Mme JUPIN : Je voulais savoir.

Lorsque nous avons voté les subventions aux associations sportives, la dernière fois, cette association avait déjà une augmentation de sa dotation et vous avez ajouté, encore en plus, une nouvelle subvention ?

M. CAMPISANO : Disons qu'elle n'a pas eu d'augmentation, elle est toujours à 11 000 € de subvention depuis trois ans, elle n'avait pas eu d'augmentation et était restée au même chiffre. Simplement, comme les budgets sont donnés quand la saison est pratiquement terminée, le fait des qualifications de cette Association a fait que les résultats sont là et les play-offs, ce sont six matchs supplémentaires. Ce sont les trois premiers de chaque groupe qui se regroupent pour pouvoir accéder à une montée supplémentaire, ce qui fait des frais d'arbitrage en plus, des frais de déplacement en plus, c'est énorme. Ils avaient besoin de 6800 € pour boucler leur budget qu'ils n'ont toujours pas eu. Ils vivent encore, depuis le 1^{er} septembre, avec le budget de l'année dernière. A ce jour, ils n'ont strictement rien. Ils vivent avec leur résultat de l'année dernière. La subvention était toujours de 11 000 € pour l'UAB.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS

VII.1 – Réseau de chaleur urbain – avenant n°6

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il est utile de rappeler l'historique, mais peut-être en rappeler l'essentiel.

Vous avez ce projet sur table, il n'est pas dans votre dossier.

M. CORDONNIER : C'est pour le réseau de chaleur du Quartier des Epis, l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public, prolongation de la durée de la convention d'un mois.

Comme vous le savez, nous sommes en consultation, donc nous attendons les résultats des bureaux d'études pour choisir celui qui aura la Délégation du Service Public.

A partir de là, le choix final sera opéré et le contrat juridique, à passer entre la ville et le délégataire, sera mis au point. La ratification par le Conseil Municipal devrait intervenir au cours d'une toute prochaine séance de Conseil (16 juin 2011). Compte tenu de ces enjeux et des délais raisonnables à respecter pour finaliser une nouvelle DSP qui engage la ville pour 20 années, il vous est proposé de passer, avec le délégataire actuel, la Société DALKIA, qui l'accepte, un avenant n°6 pour prolonger la durée de la convention aux mêmes conditions pour une durée d'un mois, soit un terme au 31 juillet 2011.

M. LE MAIRE : Des questions, des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII – AFFAIRES SCOLAIRES

VIII.1 – Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école Maternelle Joliot-Curie

Mme DEMARECAUX : La ville est sollicitée pour apporter une participation financière à la coopérative de l'école Joliot-Curie, pour leur projet d'art visuel « je décore la façade de mon école. » Il vous est proposé de décider une participation financière de 432 € à verser à l'OCCE de l'école maternelle Joliot Curie, pour l'achat du contreplaqué marine nécessaire à la réalisation finale de ce projet qui concerne tous les enfants de l'école. La dépense en résultant sera affectée au chapitre 6748.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.2 – Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école Maternelle Jean Jaurès

Mme DEMARECAUX : La ville est sollicitée pour apporter une participation financière à la coopérative de l'école maternelle Jean Jaurès, pour une sortie scolaire dans le cadre du projet d'école au Centre Nausicaa à Boulogne-sur-Mer, le 12 mai 2011, pour les 130 élèves.

Il vous est proposé de décider une participation financière de 390 € versée à l'OCCE de l'école maternelle Jean Jaurès. La dépense en résultant sera affectée au chapitre 6748.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.3 – Subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école primaire Roger Salengro

Mme DEMARECAUX : La ville est sollicitée pour apporter une participation financière à l'école Roger Salengro, pour une sortie scolaire le 10 juin 2011 à Londres, pour les 88 élèves de CE1 au CM2, qui bénéficient de l'enseignement de l'anglais dans le cadre du projet d'école.

Il vous est proposé de décider une participation financière de 264 € à verser à l'OCCE de l'école primaire Roger Salengro. La dépense en résultant sera affectée au chapitre 6748.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.4 – Subvention exceptionnelle au FSE (Foyer Socio-Educatif) du collège Anatole France

Mme DEMARECAUX : Je suis un petit peu fautive, car nous versons des subventions directement au collège et nous l'avons déjà fait.

La ville est sollicitée pour apporter une participation financière au foyer socio-éducatif du collège Anatole France, pour accueillir une exposition dans le cadre du projet culturel de circonscription des écoles sur le thème de l'Inde des maharajas. Il vous est proposé de décider une participation financière de 400 € versée à l'OCCE du collège Anatole France, pour accueillir l'exposition « regards sur l'Inde » proposée par l'association Ragasanga. La dépense en résultant sera affectée au chapitre 6748.

L'exposition a lieu après le Printemps Culturel, fin mai, début juin. Elle sera ouverte essentiellement aux scolaires et elle pourra accueillir une douzaine de créneaux pour les classes.

M. LE MAIRE : La subvention exceptionnelle sera versée soit au FSE, soit directement au collège, mais valider sur le principe cette demande de subvention.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme DEMARECAUX : Nous pouvons peut-être parler un petit peu du désengagement de l'Etat, puisque ce sont des crédits REP (Réseau d'Education Prioritaire) que nous venons compléter.

A savoir qu'à partir de la rentrée prochaine, les crédits REP n'existeront plus pour les écoles élémentaires. Les écoles resteront en Réseau d'Education Prioritaire, mais n'auront plus les moyens qu'elles avaient auparavant. Ce sera à la collectivité..., chose que nous faisons déjà, car ils ont déjà utilisé leur reliquat cette année. Ils n'auront plus de moyens supplémentaires, l'année prochaine, pour les élémentaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION

X.1 – Espace municipal de danse – tarif du spectacle 2011

M. LE MAIRE : C'est le tarif du spectacle du Gala de Danse de l'Espace Municipal de Danse, qui a lieu à la salle des fêtes Henri Martel les vendredis 3 juin et 4 juin.

Je vous propose un tarif à 6 € et d'offrir une place gratuite, par famille, de chaque enfant de l'école de danse. C'est un dispositif que nous appliquons tous les ans.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI – PERSONNEL COMMUNAL

XI.1 – Défraiement mensuel pour une stagiaire

M. LE MAIRE : C'est une stagiaire qui est étudiante, en Master 2 de Science-Politique, spécialité Ingénierie de projet, parcours politiques urbaines et sociales.

Elle effectue un stage de six mois chez nous, au service de rénovation urbaine et particulièrement sur la partie volet social et sur l'étude de prévention de la délinquance, en collaboration avec les services de l'Etat et la Sous-préfecture.

Il vous est proposé de verser 417,08 €, qui correspondent à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Comme son stage est supérieur à deux mois, il vous est proposé de la défrayer. C'est une étudiante qui habite en région lilloise et qui se déplace par ses propres moyens jusque Sin. Il paraît normal de la défrayer pour les services qu'elle nous rend. Elle s'appelle Marion Gazet, si vous êtes amenés à la rencontrer.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur les **décisions directes** ?

Aucune. Très bien.

Je vous propose de faire un point sur la rénovation urbaine.

Sur la mission OPCU, Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine.

La Société, qui s'appelle PERSPECTIVE URBAINE et SOCIALE, avance sur le travail qu'ils doivent effectuer en termes de planification des opérations. Un comité technique se réunit régulièrement, toutes les six semaines. Sur l'aspect communication et concertation, deux Sociétés ont été choisies : l'agence KAMEL pour la partie communication et l'Agence EXTRAMUROS pour la partie concertation.

La partie communication est une prestation tout au long du Projet de Rénovation Urbaine, par contre la concertation ne dure qu'une dizaine de mois, le temps de mettre en place le dispositif de concertation qui a démarré une première fois, il y a pratiquement un mois.

Les études de programmation au travers du Cabinet SAI DEVELOPPEMENT, c'est en cours de travail, notamment sur le groupe scolaire.

Gestion Urbaine de Proximité ; j'aurai l'occasion d'en exposer les grandes lignes au travers du projet de convention qui devrait être signée dans quelques semaines.

La charte de relogement a été signée.

La charte d'insertion, dont la date est planifiée au 13 mai et qui devrait être signée à l'inauguration de l'espace René Char dans le quartier des Epis.

Un rappel ; l'Etat a demandé une étude de sécurité urbaine sur les Quartiers des Epis et de la Montée.

Concernant Nelson Mandela, la maison de quartier ; la livraison prend du retard, car ce bâtiment est terminé, mais nous avons un contentieux avec la Société sur la qualité du sol. C'est un sol ciré, nous prenons notre temps, volontairement, pour permettre aux services d'accélérer ce contentieux et de pouvoir aboutir à quelque chose. En toute logique, nous devrions installer, ouvrir ce bâtiment, pour le printemps.

M. CORDONNIER : C'est un problème de résine, il y a des microfissures. Les entreprises sont en train de nous proposer quelque chose pour dire de réparer. Nous avons eu deux propositions et nous allons les étudier.

M. LE MAIRE : En fait, ce n'est pas un problème technique, ce n'est pas une défaillance, une anomalie, ça ne remet pas en cause la structure du bâtiment, c'est simplement esthétique. Sur un béton ciré, la moindre microfissure se voit, tout simplement. Ce n'est que purement esthétique. Un point sur le relogement.

Mme BRIDOUX : Effectivement, vous voyez sur l'écran : vingt-sept propositions de relogement ont été réalisées, mais en réalité, sur la totalité des soixante-quatre appartements, il y a trente-deux personnes qui sont relogées, dont vingt-deux sur les 100 et 200. Ce sont les deux premiers bâtiments qui vont être démolis pour la reconstruction des maisons, donc il y a un peu d'urgence à ce que nous ne prenions pas trop de retard. Il y a des personnes des 300 et des 400 qui vont peut-être habiter dans les maisons refaites, même si, de manière transitoire, elles devront aller ailleurs. Donc, sur le total, nous sommes à peu près à la moitié sur les soixante-quatre logements ; nous sommes à trente-deux. Pour vous donner un petit peu plus de détails, il y a quatorze familles qui sont restées sur Sin..., quinze, mais selon leurs souhaits, à qui NOREVIE a proposé un logement hors de la commune, une famille a fait une acquisition et, malheureusement, nous avons eu deux décès dans la Résidence Jules Ferry. Pour les autres, il y a des habitants qui ont été logés par d'autres bailleurs, trois par la SIA, trois par Maisons & Cités et il y en aura sans doute par PARTENORD, mais pas pour l'instant.

M. LE MAIRE : Merci Josyane.

Pour PARTENORD HABITAT, le marché de conception/réalisation est toujours en cours.

Le travail d'avant projet du projet urbain est en cours d'achèvement. Vous verrez, à travers le plan, qu'il y a une voie structurante entre l'EcoQuartier du Raquet et les Epis, notamment sur le tracé du TCSP.

Jacques Havez est en train de vous montrer le tracé des premières voiries. Les premiers travaux consistent à créer de nouvelles voiries, elles vont démarrer fin d'année, début 2012. Les Ordres de Service vont être délivrés avant la fin 2011.

Vous voyez, Matisse, à partir du rond-point de la rocade, derrière AUCHAN, la nouvelle voirie qui passe devant Matisse, derrière Jean-Jacques Rousseau. Il y aura une continuité entre l'impasse, la raquette au bout des Salamandres..., ça devrait être ouvert.

Voilà les premiers travaux.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, dès l'instant où le coordinateur nous précisera le phasage et le coût concernant le groupe scolaire, le centre social et la salle des sports Jean-Jacques Rousseau.

Une information, mais cela a été évoqué lors de la prolongation de la DSP ; la date du prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 juin. Il n'y aura pas de Conseil Municipal au mois de mai et le Conseil Municipal positionné au 24 juin est avancé au 16 juin.

Il y a les Saveurs de l'Harmonie le 15 juin.

Une dernière information, qui concerne une rencontre entre la CAD, la ville de Sin-le-Noble et l'Association Musulmane de l'Union, qui s'est déroulée le 18 avril 2011. Je résume. Les discussions se sont portées notamment sur le prix du foncier, les délais de réalisation et les garanties financières apportées par l'Association.

Le prix du m² foncier a été fixé à 60 €.

La CAD, je le rappelle, réalise la partie de voirie permettant l'accès au lieu de culte, à partir de la rue Paul Foucault.

L'emprise foncière demandée par l'Association Musulmane de l'Union est de 5200 m², la surface bâtie est de 1000 m². Le coût de construction annoncé par l'Association est de 1,3 M€. L'architecte de l'Association devra se rapprocher du Cabinet SEURA, qui a en charge l'architecture et le suivi des opérations, à la fois sur l'EcoQuartier et sur les Epis. L'Association devra se rapprocher de ce cabinet pour être cohérente vis-à-vis du cahier des charges de l'EcoQuartier du Raquet.

Respect du cahier des charges et de l'architecture.

Une délibération sera prise en Bureau Communautaire fin juin, si tous les éléments sont validés par les uns et les autres. La délibération consiste à se prononcer sur une promesse de vente du terrain sans donner le droit à construire, dans un premier temps, à l'Association.

Le droit à construire sera autorisé dès l'apport de la garantie financière de l'Association, à bâtir en une seule fois et dans les délais.

Aujourd'hui, mais c'est le fonctionnement de l'Association qui fait cela, ils ont des promesses de dons, mais pas de finances. Il s'agit, pour donner un signe fort envers l'Association et notamment les fidèles, de délibérer sur une promesse de vente, mais sans donner le droit à construire. Dès que l'Association apporte les garanties, nous achetons les terrains, nous aménageons la voie et nous préparons l'Association à l'autoriser à construire.

Voilà où nous en sommes avec eux.

Il me semble que ces propositions ont été bien ressenties et bien perçues par les membres de l'Association. La CAD, puisque c'est elle qui est maître d'œuvre sur cette affaire, évidemment, sur le terrain de la commune de Sin-le-Noble... Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un compromis qui semble satisfaisant pour l'Association. La CAD ne descendra pas en dessous de 60 € le m² foncier.

M. KRZYKALA : Peut-on savoir, avec le plan que nous présentait Monsieur Havez, où sera l'emplacement prévu ?

M. LE MAIRE : En fait, on ne le voit pas.

Quand vous partez du lycée, vous passez le rond-point, devant la crèche et vous voyez un espace vert, une friche. C'est une parcelle qui donne rue Paul Foucault, mais, aujourd'hui, ce sont des champs et cela donne pratiquement derrière SDM.

M. KRZYKALA : Ce sont des terrains à la ville ou à la CAD ?

M. LE MAIRE : A la CAD.

Nous sommes vraiment dans la ZAC de l'EcoQuartier du Raquet et dont la maîtrise d'ouvrage est à la CAD.

La CAD doit faire l'acquisition de ces terrains qui appartiennent à des propriétaires privés.

M. KRZYKALA : Il était prévu, dans le cadre du Raquet, d'acheter, déjà ?

M. LE MAIRE : C'était prévu, simplement, nous n'avons pas attendu la décision de l'Association Musulmane de l'Union de faire ou ne pas faire.

Nous avons déjà engagé une procédure d'acquisition.

M. KRZYKALA : Un commentaire ; c'est vrai que ça fait quelques années que nous parlons de cette Association, de leur désir d'avoir un lieu de culte et c'est tout à fait normal.

Après, il y a eu quelques tractations, sur le prix, sur l'endroit ; je pense que nous arrivons aujourd'hui à un compromis qui est très bien.

Je sais que ça n'a pas été facile et espérons que cela continue comme cela et que ça se passe dans de bonnes conditions pour eux.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.

Voilà, je ne sais pas si vous avez d'autres remarques ?

Bien. Il n'y a pas de question orale.

Je vous souhaite une excellente soirée et à très bientôt.

Merci.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.
